

AS WRITTEN

REPUBLIQUE TOGOLAISE



**DECLARATION
DE M. SIMFEITCHEOU PRE,
MINISTRE DE LA PLANIFICATION ET
DU DEVELOPPEMENT,**

**DEVANT
LA 21EME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

***Chargée d'examiner et d'évaluer
l'application du Programme d'action de la
Conférence Internationale sur la Population
et le Développement***

New York, le 2 Juillet 1999

MISSION PERMANENTE DU TOGO AUPRES DES NATIONS UNIES
112 EAST 40TH STREET
NEW YORK N.Y. 10016

Monsieur le President,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette 21^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'Action de la CIPD, qui réunit des **personnalités** venues des cinq continents pour mener, une fois encore, des réflexions sur la définition de stratégies nouvelles en vue d'une mise en oeuvre **efficace** du Programme du Caire.

Je voudrais, avant de poursuivre mon propos, remercier, au nom du President Gnassingbe EYADÉMA et du Gouvernement Togolais, l'Organisation des Nations Unies pour avoir **associé étroitement** notre pays aux **différentes étapes** de ce processus d'examen à mi-parcours ainsi que pour la parfaite organisation de cette session extraordinaire.

Qu'il me **soit** permis de rendre hommage au FNUAP et, en particulier, à sa Directrice Executive, le Dr **Nafis SADIK**, pour leur action **opiniâtre** visant à **une prise en compte globale et intégrée** des questions de population et de lutte **contre la pauvreté** dans les programmes de **développement**.

Monsieur le President,

De nos jours, l'accroissement rapide de la population dans nos pays est de plus en plus **perçu** comme un obstacle au **développement**; ainsi les questions de population ne doivent plus être **traitées de façon isolée, mais intégrées dans** un cadre plus global du **développement**.

En outre, la situation de **crise** que connaissent **les pays du Sud, déjà** passablement **ébranlés** par des **événements extérieurs défavorables**, se traduit par une dégradation constante des conditions de vie des populations.

De plus, il se **développe** de nouvelles attitudes **à l'égard** de la procreation, de la **sexualité**, du mariage et du concept de famille, attitudes qui modifient les comportements socio-economiques des populations, notamment des jeunes, des femmes et des personnes **défavorisées**, dans **leurs** efforts de participation au processus de **développement**.

Tous ces phénomènes requièrent, de la part des Gouvernements, la mise en place d'un **système** Cducatif, **sanitaire** et de planification familiale qui prenne en **compte** les changements survenus en vue de **les intégrer, de façon appropriée, dans une** approche **globale** et durable du **développement**.

Ainsi, la pleine integration des questions de population dans tous les aspects de la planification du developpement en vue de promouvoir la justice sociale et d'eliminer la pauvrete au moyen d'une croissance Economique soutenue, constitue à nos yeux la meilleure stratégie pour une mise en application effective du Programme d'Action du Caire.

Monsieur le President,

En dépit des nombreuses difficultés que rencontrent nos pays, il ne serait pas exagéré d'affirmer que les actions entreprises dans le cadre dudit programme commencent à donner des résultats encourageants.

Pour sa part, le Togo, avec l'appui des partenaires au developpement, notamment les agences des Nations Unies, s'est engagé résolument dans le processus de lutte contre la pauvrete en intégrant la variable population dans tous ses programmes de developpement.

A cet égard, je voudrais vous faire part des mesures prises et des résultats obtenus par notre pays dans l'exécution du Programme d'Action du Caire.

Au nombre des mesures, l'on notera :

l'adoption de la politique nationale de population ;

l'adoption de la loi portant interdiction des mutilations génitales des femmes ;

la mise en place d'organes de suivi des politiques et programmes de population, notamment :

- a) la direction de la planification de la population ; et
- b) les comités de suivi de la CIPD dans chacune de nos regions ;

la revision des documents de politique sectorielle de santé pour y intégrer tous les elements de santé de la reproduction ;

l'introduction des modules de santé de la reproduction dans les programmes de formation de l'enseignement primaire et du secondaire, en vue d'assurer la promotion du concept de parenté responsable, base de notre politique de planification familiale ;

la diminution des frais de scolarité pour les jeunes filles en vue de promouvoir davantage leur accès à l'éducation et à la formation.

En ce qui concerne les résultats, il importe de noter, et ceci est un fait très encourageant pour nos programmes de population, que l'enquête démographique et de santé menée en 1998 présente les indicateurs suivants :

le taux de croissance de la population a connu une baisse sensible et est passé de 3,2% en 1988 à 2,4% en 1998 ;

de 6,6 enfants par femme en 1988, l'indice synthétique de fécondité est tombé à 5,4 enfants par femme en 1998 ;

le taux de mortalité infantile est passé de 127 pour mille en 1961 à 80 pour mille en 1988 et observe depuis lors une baisse relativement faible.

Dans ce contexte, au vu des efforts accomplis et des actions restant à engager dans le domaine de la population, le Gouvernement Togolais apprécierait hautement les appuis de tous genres que les partenaires au développement pourraient lui apporter pour la poursuite des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des populations.

Monsieur le Président,

Le Togo, mon pays, adhère aux différentes mesures préconisées pour la poursuite harmonieuse du Programme d'Action du Caire et considère qu'elles s'intègrent parfaitement à sa nouvelle stratégie de développement.

Aussi, soutient-il que l'amélioration du bien-être des populations requiert la contribution de tous.

C'est pourquoi je voudrais en appeler à la solidarité internationale en vue d'une mobilisation plus accrue de ressources nécessaires pour permettre aux agences des Nations Unies, notamment le FNUAP, de mieux soutenir nos pays dans leurs efforts d'amélioration des conditions de vie des populations.

Je vous remercie.